



(1) L'avancement au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à l'ancienneté est soumis, en sus du ratio promu promouvable fixé par la collectivité, à une condition de quota. La part des agents nommés adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe suite à avancement de grade à l'ancienneté ne peut être supérieure à 2/3 des agents promus. Ainsi, une nomination au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe suite à examen professionnel ouvre la possibilité de nommer deux agents à l'ancienneté. A noter : pour les avancements de grade 2011, les nominations depuis 2010 sont prises en compte.

Par ailleurs, si aucune nomination à ce grade n'a été prononcée pendant au moins 3 ans, la collectivité pourra proposer un agent selon les conditions d'ancienneté (cette dérogation n'étant applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, cette possibilité ne sera ouverte qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

**L'avis de la Commission Administrative Paritaire doit être sollicité**

## AVANCEMENT DE GRADE - ADJOINT D'ANIMATION

SERVICE « GESTION DES CARRIERES »

### CLASSEMENT A LA NOMINATION

Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006

| Grade détenu   | Grade d'avancement                                       | Classement   |
|--|--|--|
| Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe | A l'échelon comportant un <b>indice égal ou à défaut immédiatement supérieur</b><br><br><b>Ancienneté conservée</b> dans la limite d'un avancement d'échelon <b>si l'avantage est inférieur</b> à celui qui résulterait d'un avancement d'échelon dans l'ancien grade (ou si l'agent était au dernier échelon de son ancien grade) |
| Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe           | Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe | <b>D'échelon à échelon</b><br><br><b>Ancienneté conservée</b> dans la limite maximale de service exigé pour l'accès à l'échelon supérieur dans le nouveau grade.   |
| Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe           | Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe           |  |